



Paris, le 30 mai 2016

COMMUNIQUE DE PRESSE

« GARE A LA RAGE » :

Le ministère chargé de l'agriculture lance une campagne de sensibilisation et invite chacun à la vigilance

La rage tue encore une personne toutes les dix minutes dans le monde. C'est pour cette raison que le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt lance pour la deuxième année consécutive une campagne de sensibilisation pour rappeler aux voyageurs qu'ils ne doivent pas rapporter d'animaux des pays affectés par la rage. Le ministère y rappelle également les démarches à effectuer impérativement avant de voyager à l'étranger avec son animal.

Depuis 2001, 11 cas de rage canine ont été importés en France, alors que la maladie est absente du territoire national, ce qui n'est pas le cas de très nombreux autres pays. Ces cas étaient tous liés à des animaux contaminés à l'étranger. Le dernier cas, dû à un chien ramené d'Afrique du Nord, date de 2015. Pourtant, des moyens existent pour prévenir l'introduction de la maladie en France.

Lors d'un séjour à l'étranger, il est fortement recommandé de ne pas toucher d'animal errant et de ne pas ramener d'animal d'un pays à risque. Un animal ramené illégalement peut être infecté et peut contaminer.

Pour voyager avec un animal de compagnie, des démarches préalables sont nécessaires :

- il convient de prendre contact avec le vétérinaire 4 mois avant le départ,
- l'animal doit être identifié par son passeport,
- les vaccins de l'animal doivent être à jour,
- une prise de sang est nécessaire pour les pays à risque.

Au retour en France, il faut impérativement présenter son animal de compagnie aux autorités douanières. Le non-respect des obligations réglementaires est passible de sanctions pénales (article L237-3 du Code rural et de la pêche maritime).

Les vétérinaires sont en première ligne pour détecter des cas de rage et accompagner les propriétaires d'animaux en matière de prévention. Lorsque celle-ci fait défaut, les conséquences sanitaires peuvent être très graves.

Pour en savoir plus et pour télécharger les visuels de la campagne : www.garealarage.fr

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt
Hôtel de Villeroy – 78 bis, rue de Varenne – 75007 PARIS
www.agriculture.gouv.fr – www.alimentation.gouv.fr

 @Min_Agriculture